

Communiqué BCE

5 juillet 2021



La BCE - Banque Commune d'Épreuves regroupe 20 écoles de management, toutes membres de la Conférence des Grandes Ecoles, délivrant le grade de Master pour leur programme grande école :

Audencia Business School, Brest Business School, BSB Burgundy School of Business, EM Normandie, EDHEC Business School, emlyon business school, ESC Clermont Business School, ESCP Business School, ESSEC, Excevia Business School, Grenoble Ecole de Management, HEC Paris, ICN Business School, INSEEC Grande Ecole, Institut Mines Télécom Business School, ISC Paris Grande Ecole, MBS Montpellier Business School, SKEMA Business School, South Champagne Business School, TBS Education

et 3 écoles associées : ENSAE Paris, ENS Paris-Saclay, Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr

LA BCE FAIT EVOLUER CERTAINES DE SES EPREUVES POUR LE CONCOURS 2023 AFIN DE MIEUX INTEGRER LES NOUVEAUX BACHELIERS APRES UNE CLASSE PREPA ET LES FORMER AUX DEFIS DU 21EME SIECLE

Tenant compte à la fois des nouvelles spécialités du lycée, des nouveaux programmes des classes prépa et des attentes des entreprises pour recruter les futurs managers, les écoles de la BCE ont constitué des groupes de travail chargés de consulter les principaux acteurs concernés (inspection générale, associations d'enseignants...) et de faire des propositions visant à faire évoluer le format de certaines épreuves pour le concours 2023.

L'objectif est de permettre aux futurs candidats, première promotion de nouveaux bacheliers qui vont étrenner les nouveaux programmes de CPGE à la rentrée 2021, de se préparer en toute connaissance de cause à ces nouvelles épreuves, en respectant un délai de prévenance suffisant.

ESH - Economie Sociologie Histoire : intégrer les nouvelles exigences de l'économie

L'incorporation des modules d'économie approfondie dans le nouveau programme ESH des CPGE ECG (filrière économique et commerciale générale) amène à renforcer les attendus des épreuves ESH du concours sur les concepts économiques et les outils micro et macro-économiques, sans oublier les dimensions historique et sociologique, consubstantielles de l'analyse économique.

Les écoles conceptrices des 3 épreuves ESH du concours BCE ont toutes opté pour garder le format d'une dissertation de 4 heures. C'est le cas des deux tandems ESCP BS - SKEMA BS et ESSEC - HEC Paris (qui co-concevront une épreuve commune dès 2022). TBS reprend la conception de la 3^{ème} épreuve ESH dès le concours 2022 et se réserve la possibilité de sujets comportant des documents (graphiques, tableaux...) à partir de 2023.

Langues ELVI : renforcer la maîtrise de deux langues, dont obligatoirement l'anglais

Avec leur développement à l'international et l'accueil croissant d'étudiants étrangers, les écoles de la BCE réaffirment l'importance des dimensions internationale et interculturelle et la nécessité pour de futurs managers de maîtriser au moins deux langues, dont l'anglais incontournable, en plus du français.

Ainsi la durée de l'épreuve de LVB sera allongée à une durée de 4 h en 2023 pour permettre aux candidats de mieux développer leurs compétences.

Les 4 écoles conceptrices des épreuves écrites de langues ELVI, emlyon bs, ESCP BS, ESSEC et HEC Paris, ont finalement opté pour une évolution du format actuel, en maintenant une partie traduction (thème), une partie consacrée à l'expression personnelle, et en ajoutant un exercice de résumé analytique. Chacun de ces 3 exercices se basera sur un dossier constitué de plusieurs textes et documents sur une même thématique.

Ces textes et documents permettront de mieux contextualiser le thème, puisque ce sera l'un des documents, rédigé en français, qu'il conviendra de traduire (pour partie) dans la langue cible.

Concrètement, l'épreuve se composera donc de trois parties (cf. Fiche descriptive de l'épreuve) :

1. Une partie compréhension qui consistera en un résumé analytique comparatif,
2. Une partie expression personnelle qui prendra la forme d'un essai argumenté faisant appel aux opinions du candidat et à ses connaissances de la culture et de la civilisation du (ou des) pays de la langue cible,
3. Une partie traduction (thème).

Ces évolutions d'épreuves pour le concours 2023 ont été adoptées par l'ensemble des écoles lors du Conseil BCE du 5 juillet 2021.

Les autres épreuves du concours BCE évolueront également pour tenir compte des nouveaux programmes de CPGE, sans changement notable de format. L'épreuve de Contraction de texte sera supprimée en 2023 au profit de l'épreuve d'Etude et synthèse de textes qui sera co-conçue par ESCP BS et HEC Paris.

Les coefficients des différentes épreuves évolueront en fonction des choix de chacune des écoles, qui mettent pour certaines davantage l'accent sur les langues, sur l'économie ou la géopolitique, ou encore sur les mathématiques (avec pour certaines écoles un écart de coefficient significatif entre maths approfondies et maths appliquées), mais le total des coefficients sera toujours de 30.

Les écoles de la BCE réaffirment leur volonté de promouvoir le cursus en 5 ans après le Bac que représente le continuum « Classes prépas - Concours - Grande école », afin qu'il continue à être cette exceptionnelle voie de réussite pour les étudiants. C'est un bagage intellectuel et académique qui doit évoluer dans un monde en perpétuel changement.

Christian CHENEL
Directeur des Admissions et Concours (DAC)

cchenel@cci-paris-idf.fr - 01 39 67 58 12

www.concours-bce.com

La BCE - Banque Commune d'Epreuves est administrée par la Direction des Admissions et Concours de la Chambre de commerce et d'industrie Paris Ile-de-France

Un service de



Banque d'épreuves de langues ELVi

Evolution pour le Concours BCE 2023

Épreuve conçue par emlyon bs, ESCP BS, ESSEC et HEC Paris

Pour connaître les écoles de la BCE qui ont choisi les épreuves de langues de la banque ELVi, se référer aux tableaux des coefficients.

Chaque candidat est interrogé sur deux langues, l'une d'elles étant obligatoirement l'anglais. Le choix des langues est identique à l'écrit et à l'oral. Le nombre de mots demandés dans les épreuves est acceptable dans une marge de plus ou moins 10 %.

> **LVA - La première langue** peut être : allemand, anglais, arabe littéral, espagnol, italien, portugais ou russe*.

LVA - Nature de l'épreuve écrite	Coefficient interne
<p>A partir d'un dossier comprenant plusieurs textes, deux ou trois en langue cible (1 500 mots au total +/- 10 %) et un en français (400 mots +/- 10 %) sur une même thématique, accompagnés de 2 à 4 documents iconographiques (image, dessin, graphique...), production de deux rédactions et d'un thème, comme suit :</p> <p>1. Compréhension - Résumé analytique comparatif (350 mots) dans la langue cible :</p> <p>le candidat identifie, compare et/ou contextualise les informations des documents fournis en réponse à une question qui oriente sa réflexion, sans faire part de son opinion, ni paraphraser les documents.</p> <p>2. Expression personnelle - Essai argumenté (600 mots) dans la langue cible :</p> <p>le candidat répond à une question connexe, en rapport avec la thématique du dossier, qui guidera sa réflexion. Il développera ses opinions et connaissances personnelles et devra faire référence aux documents du dossier sans pour autant s'y limiter ou les paraphraser. Pour argumenter sa position, le candidat illustrera sa réponse d'au moins deux exemples pertinents tirés de la culture et de la civilisation du/des pays de la langue cible.</p> <p>Selon les consignes données avec le sujet, la rédaction prendra la forme soit d'un « essai », soit d'un autre format factuel (rapport, lettre, discours, communiqué de presse...).</p> <p>3. Traduction - Thème</p> <p>Traduction de 200 mots d'une partie du document en français du dossier vers la langue cible. Le candidat traduit uniquement la partie du texte sélectionné.</p>	<p>30/100</p> <p>50/100</p> <p>20/100</p>
Durée totale de l'épreuve	4 h

> **LVB - La deuxième langue** peut être : allemand, anglais, arabe littéral, chinois, espagnol, hébreu, italien, japonais, portugais, polonais ou russe.

Le candidat inscrit en filière littéraire peut également choisir le latin ou le grec ancien. Le sujet proposé en latin ou en grec ancien correspond au thème du programme de 2^{ème} année des classes préparatoires littéraires.

LVB - Nature de l'épreuve écrite	Coefficient interne
<p>A partir d'un dossier comprenant plusieurs textes, deux ou trois en langue cible (1 200 mots au total +/- 10 %) et un en français (300 mots +/- 10 %) sur une même thématique, accompagnés de 2 à 4 documents iconographiques (image, dessin, graphique...), production de deux rédactions et d'un thème, comme suit :</p> <p>1. Compréhension - Résumé analytique comparatif (250 mots) dans la langue cible :</p> <p>le candidat identifie, compare et/ou contextualise les informations des documents fournis en réponse à une question qui oriente sa réflexion, sans faire part de son opinion, ni paraphraser les documents.</p> <p>2. Expression personnelle - Essai argumenté (400 mots) dans la langue cible :</p> <p>le candidat répond à une question connexe, en rapport avec la thématique du dossier, qui guidera sa réflexion. Il développera ses opinions et connaissances personnelles et devra faire référence aux documents du dossier sans pour autant s'y limiter ou les paraphraser. Pour argumenter sa position, le candidat illustrera sa réponse d'au moins deux exemples pertinents tirés de la culture et de la civilisation du/des pays de la langue cible.</p> <p>Selon les consignes données avec le sujet, la rédaction prendra la forme soit d'un « essai », soit d'un autre format factuel (rapport, lettre, discours, communiqué de presse...).</p> <p>3. Traduction - Thème</p> <p>Traduction de 150 mots d'une partie du document en français du dossier vers la langue cible. Le candidat traduit uniquement la partie du texte sélectionné.</p>	<p>30/100</p> <p>50/100</p> <p>20/100</p>
Durée totale de l'épreuve	4 h

Le candidat doit être en mesure d'apporter la preuve de sa maîtrise d'une langue à travers des épreuves d'expression écrite et de traduction.

Traduction :

Le thème concerne un texte à caractère grammatical, écrit en langue de communication peu spécialisée, tiré d'un article ou d'un ouvrage.

Les textes proposés au candidat de LVA et LVB diffèrent par leur longueur et leur difficulté.

Expression écrite :

Les textes abordent des sujets contemporains et portent sur la culture et/ou la civilisation des domaines linguistiques concernés, ce qui veut dire que les textes sont propres à chaque langue.

Aucun dictionnaire ou assistant électronique n'est autorisé pour les langues, sauf pour le latin et le grec ancien :

Un dictionnaire latin-français est autorisé parmi les références suivantes : GAFFIOT, GOELZER, BORNECQUE ou QUICHERAT.

Un dictionnaire grec-français est autorisé parmi les références suivantes : BAILLY, GEORGIN ou MAGNIEN/LACROIX.

* Les candidats qui ont sélectionné l'ESM de Saint-Cyr parmi les écoles présentées peuvent choisir comme LVA uniquement l'anglais et comme LVB uniquement une langue de la liste suivante : allemand, arabe littéral, chinois, espagnol, italien, portugais ou russe.